

**DELIBERATION N° 168-26**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

**Le dix-neuf mai deux mille vingt-six à dix-huit heures et trente minutes**, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, datée du 11 mai 2026 conformément aux articles L2121-10 et L2121-12 du CGCT applicables en la matière.

**Présents :**

ABERT Richard	ROSSI Angélique	PICAVEZ Sylvie	CHARLES Christian
SERRE Emmanuel	ANGULO Alexandre	FROMENT Thierry	BALME Eric
CROS Marlène	MEUNIER Carine	MIMRAM Benjamin	VIALANEIX Nicolas
KAITANDJIAN Patrick	LAMOUR Jérôme	SENAC Louis	GRAND Florence
BONNET Elodie	BONNIER Eric	SAURAT Coraline	ANDRIEUX Georges
DELOR Gérard	BARI Nadine	GRIET Bernard	PAULIN Jean-Paul
MAUROY Claude	CIOT Xavier	JACOB Hervé	GAILLARD Hervé
BERTINI Luc	FAYARD Adeline	BATKO Richard	NEY Jean-Noël
FAURE Philippe	BUGNI Mathis	LOIRE Marie Noële	CHALLON Valérie
BERTRAND Renaud	GIRARDOT Frédéric	STUTZ Anne	MAUGIRON Frédéric
BRUGNERA Jean-Michel	DECHAUX Marie-Claire	CURT Jean-Pierre	MAUGIRON Gilbert
GERBI Franck	LAURENS Patrick	MOUSSIER Aurélien	BARTHELEMI Maryse
ROBERT Philippe	DAPPEL Christophe	RAVANAT Jean-Luc	FOGLIA Maxence
BATTISTEL Marie-Noëlle	NEGRO Julie	GARNIER Jean-Luc	GUIGNIER Jean-Marc

**Absents excusés représentés :** GONNORD Franck (pouvoir à BONNIER Eric), TRAPANI Mary (pouvoir à FAYARD Adeline), TAVERNA Philippe (pouvoir à FOGLIA Maxence), LARCHER Cécile (pouvoir à SAURAT Coraline), VAN DUIJN Renaud (pouvoir à CHALLON Valérie).

Nombre de délégués en exercice :	62
Nombre de délégués présents :	56
Nombre de pouvoirs :	05
<b>Nombre de délégués votants :</b>	<b>61</b>

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

**OBJET : PISCINE TERRITORIALE AQUA MIRA : TARIFS – MISE EN PLACE DU « PASS ETE »**

Vu la délibération n° 160-25 actant la grille tarifaire pour la piscine territoriale Aqua Mira,

Afin de s'adapter à la demande des usagers, il est proposé de mettre en place un abonnement estival « Pass été », dont les modalités sont les suivantes :

- Abonnement nominatif avec photo sur le support ;
- Accès illimité à la piscine territoriale durant la période estivale allant du 6 juillet au 28 août 2026, pendant les horaires d'ouverture au public ;
- Tarif unique = 50 €
- Conditions : non modifiable, non remboursable, aucun dédommagement sur les fermetures techniques exceptionnelles et ponctuelles.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **APPROUVE** la mise en place du « Pass été » selon les modalités décrites ci-dessus ;
- ➔ **CHARGE** Mme la Présidente et Mme la Comptable des finances publiques de l'application de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 19 mai 2026

**La Présidente,**  
**Coraline SAURAT**

**Le secrétaire de séance,**  
**Sylvie PICA VEZ**

